

Protocole d'entente

| Programme: | · Techniques | de l'informa | atique et no | niveaux m | édias I | (42N AN | ١ |
|------------|--------------|--------------|--------------|-----------|---------|---------|---|

Programme : Techniques de l'informatique et nouveaux médias (420.A0) Entre: Institut Grasset 220, avenue Fairmount Ouest Montréal (Québec) H2T 2M7 Monsieur Nicolas Gareau, coordonnateur de programmes Téléphone: (514) 277-6053 (2204); télécopieur: (514) 277-4027 Courriel: ngareau@grasset.qc.ca Et: Inscrivez ici le nom du maître de stage et toutes les coordonnées nécessaires (remplir tous les champs ci-dessous) Nom de l'entreprise : Adresse complète de l'entreprise : Nom de maître de stage : ______

Sensibilisés au contenu du programme DEC - Techniques de l'informatique et nouveaux médias dispensé à l'Institut Grasset, nous adhérons à la formation de l'étudiant pour son stage en milieu de travail, en l'accueillant au sein de notre équipe pendant la période suivante:

Courriel du maître de stage : ______

Téléphone et #poste du maître de stage : _______

| Nom du stagiaire : | |
|--------------------|--|
|--------------------|--|

Date de début du stage : 2 novembre 2020 - Date de fin du stage : 18 décembre 2020

En vertu de la présente entente et dans la mesure des ressources disponibles au cours des dates mentionnées, nous reconnaissons notre rôle de partenaire au stage dont l'objectif principal vise à confier au candidat des tâches connexes et pertinentes à l'exercice de sa future profession en informatique.

Stage – Techniques de l'informatique (420.AO)

1. OBLIGATIONS DE L'INSTITUT GRASSET

- 1.1 L'Institut Grasset s'engage à fournir un (1) étudiant stagiaire compétent au Maître de stage ;
- 1.2 L'Institut Grasset désigne un professeur superviseur qui s'engage à assurer le suivi du stage ;
- 1.3 L'Institut Grasset s'engage à déposer la preuve que les personnes qui fréquentent les lieux de stage seront couvertes par une assurance responsabilité civile (réf : numéro de police 2720 de l'Industrielle Alliance).

2. OBLIGATIONS DU MAÎTRE DE STAGE

- 2.1 Le Maître de stage s'engage à fournir un travail en rapport avec la formation de l'étudiant stagiaire pendant la durée de son stage (7 semaines, total 255hrs)
- 2.2 Le Maître de stage s'engage à fournir les ressources techniques et humaines nécessaires à l'accomplissement du travail de l'étudiant stagiaire ;
- 2.3 Le Maître de stage s'engage à encadrer l'étudiant stagiaire et à le superviser dans ses activités pendant son stage ;
- 2.4 Le Maître de stage assurera aux stagiaires un environnement de travail sécuritaire ;
- 2.5 Le Maître de stage s'engage à fournir une évaluation écrite de l'étudiant stagiaire à l'Institut Grasset.

3. OBLIGATIONS DU STAGIAIRE

Stage – Techniques de l'informatique (420.AO)

3.1 Le stagiaire s'engage à réaliser les activités demandées et à respecter les politiques et règlements de l'entreprise ainsi que le secret professionnel, s'il y a lieu.

| Datée à Montréal, province de Québec, ce _ | jour de | 2020. |
|--|-----------|-------|
| INSTITUT GRASSET | | |
| Par : | | |
| Nom du responsable de stage | signature | |
| ENTREPRISE | | |
| Par : | | |
| Par : Nom et titre du maître de stage | signature | |
| STAGIAIRE | | |
| Par : | | |
| Nom du stagiaire | signature | |